



*Commission paritaire nationale de
l'emploi et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

www.cpnefp-pharmacie.org

Agrément réservé exclusivement aux organismes de formation mettant en oeuvre la formation au brevet professionnel de préparateur en pharmacie.

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les directeurs et/ou responsables des organismes de formation pouvant souhaiter être agréés pour la formation au CQP dermo cosmétique pharmaceutique

**Objet : Agrément pour former au CQP dermo cosmétique pharmaceutique
appel à manifestation d'intérêt et dossier**

Paris ----- février 2018

Madame, Monsieur le directeur,

La CPNEFP met en œuvre, en lien avec les organismes de formation qu'elle agréée, un CQP de Branche pour former aux compétences au travers le CQP DERMO COSMETIQUE PHARMACEUTIQUE.

La CPNEFP souhaiterait connaître votre intention pour cette qualification réservée aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public.

Vous pourrez trouver en ligne l'ensemble des éléments pour répondre à cet appel à manifestation d'intérêt et solliciter l'agrément pour ce faire.

www.cpnefp-pharmacie.org / rubrique ACTUALITES

Le secrétaire de la CPNEFP reste à votre disposition par courrier électronique pour toute précision qui pourrait vous être utile pour cet agrément.

L'important est de manifester, dans un premier temps, votre intérêt par une simple déclaration d'intérêt avant le 16 mars. Le dossier pouvant être ensuite adressé sous huitaine.

Vous remerciant pour votre implication dans la mise en place de notre certification de Branche, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sincères salutations.

Philippe DENRY
Vice-Président

p.o. Michel LE DIRÉACH
secrétaire de la CPNEFP

Christelle DEGRELLE
Présidente